Département fédéral des finances DFF

Office fédéral de la douane et de la sécurité des frontières OFDF Normes et bases

Tarif douanier et mesures économiques

Berne, le 22.03.2024

TARIF DES DOUANES SUISSES Tares

Etat: 1er avril 2024

Cette mise à jour contient principalement :

- Notes explicatives du tarif des douanes Tares:
 les décisions prises par le Comité du Système harmonisé au cours de la 72^e session au sujet des modifications apportées aux Notes explicatives du Système harmonisé, voir les documents suivants: chapitres 19, 24, 73 et 85 (dans les documents Pdf, un trait vertical dans la marge gauche signale les lignes qui ont été modifiées). Ces amendements seront visibles à partir du 1.4.2024;
- Décisions de classement des marchandises du tarif des douanes Tares: les nouvelles décisions prises par le Comité du Système harmonisé au cours de la 72^e session ainsi que des modifications et des nouvelles décisions suisses (<u>détails</u>: <u>mise à jour du 1.4.2024</u>);
- la création et la modification de subdivisions statistiques, voir les nos (importation): 8701.9100, 8702.1030, 2010, 3010, 4010, 9030, 8703.1000 9060, 8704.2110, 2120, 3110, 3120, 4110, 4120, 5110, 5120, 6010, 6020, 9010, 9020, 8711.6000, 9000, 8716.3900, 4000 (exportation): 8701.9100, 8703.1000, 2100, 4010, 6010, 8010, 9040, 8711.6000, 9000, 8716.3900, 4000;
- Nouvelle clé des redevances supplémentaires pour la perception de l'impôt sur les véhicules automobiles:
 660 / 002 exonérés de l'impôt sur les véhicules automobiles
 (e-dec Info Véhicules routiers du chapitre 87);
- des adaptations dans certaines "Remarques" du Tares;
- des adaptations rédactionnelles.